Challenge Hegy André 2019 (-2200)
Règlement

Article 1: présentation

Le club Kingersheim-Echecs (Club B68001 FFE comité LEGE) au n° 2 place de la Réunion 68260 KINGERSHEIM
Organise le Challenge Hegy André 2019 (-2200) au C. R. A. (Centre de Ressource des Associations) n° 2 place de la Réunion 68260 KINGERSHEIM - France.

Ce tournoi se déroulera sur 7 jours du 5 avril 2019 au 28 juin 2019.

Article 2: règles et Appariements
Les règles de jeu sont celles de la Fédération Internationale des Echecs (congrès de Tallinn octobre 2013 applicable au 1 juillet 2014)
Les appariements se feront au système suisse intégral (Règles C.04 FIDE Swiss Rules)
Fort-faible, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant l'obtention d'un classement ou titre (selon FIDE).
Sont appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et/ou réglé leurs droits d'inscription

Article 3: cadence

Cadence: 7 rondes en 1h30 avec incrément de 30 s/coup

Article 4: horaires

Horaire de jeu:
Ronde 1: vendredi 05/04/2019 à 20 h 30
Ronde 2: vendredi 12/04/2019 à 20 h 30
Ronde 3: vendredi 03/05/2019 à 20 h 30
Ronde 4: vendredi 24/05/2019 à 20 h 30
Ronde 5: vendredi 07/06/2019 à 20 h 30
Ronde 6: vendredi 14/06/2019 à 20 h 30
Ronde 7: vendredi 28/06/2019 à 20 h 30

Clôture des inscriptions : vendredi 05/04/2019 à 20 h 00.
Pointage et vérification des licences: vendredi 05/04/2019 de 20 h à 20 h 30.
Clôture du tournoi: vendredi 28/06/2019.

Article 5: droits d'inscription

Droits d'inscription: 10 € adultes 5 € jeunes (moins de 20 ans)
Gratuit pour GMI - MI - MF - membres équipe de France

Répartition des prix: minimum 200 € total de prix. Les prix sont non cumulables. En cas d'ex aequo la répartition se fera à la place. Les prix par catégories ne seront remis que s'il y a au moins 3 participants de cette catégorie.
La liste des prix figure en annexe et sera affichée avant la 5ème ronde.

Article 6: Classement

Départage des ex-œquo :
- Buchholtz tronqué
- nombre de victoires
- performance ELO du tournoi

Article 7: Forfaits

- Tout joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus d'une heure de retard sera considéré comme forfait
- Deux forfaits non justifiés entraînent l'exclusion du tournoi. Le joueur exclu ne pourra plus se représenter l'année suivante au même Tournoi.

Article 8: Fin de partie

A l'issu de la partie, le vainqueur (les blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Article 9: Nullité par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Les joueurs sont tenus de respecter la charte du joueur FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Article 10: rappels

- La salle principale sera considérée comme aire de jeu.
- La salle de réunion n°3 sera la salle d'analyse
- analyse et blitz sont interdits dans l'aire de jeu
- Les joueurs éviteront toute discussion et toute lecture suspecte.
- les abandons non justifiés seront signalés au directeur des titres et sanctionnés pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

- Chaque joueur se devra d'avoir une attitude convenable conforme à la charte du joueur FFE et code de l'éthique de la FIDE.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi

Article 11: Arbitrage

Arbitre principal :
Gabriel DE FAVERI - AF3 G00389
Autre Arbitre :
Sylvain THELEN - AF4 V11933

Article 12: Jury d'appel

Les décisions prises par l'arbitre peuvent faire l'objet d'un appel par écrit dans les 48 heures auprès du Directeur du Tournoi qui réunira la Commission d'Appel.
La Commission d'Appel est composée de 4 personnes : L'Organisateur du Tournoi, trois joueurs désignés par l'équipe organisatrice du Tournoi avant le début de la ronde 1.

Article 13: Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés

Article 10

L'inscription au tournoi vaut acceptation et respect du présent règlement intérieur

L'arbitre Principal	L'organisateur
G. DE FAVERI	M. KAPSA